

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

Objet

Le vingt-six juin deux mil vingt un à dix heures
En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Affaires périscolaires

Règlement des services
périscolaires

Présents : David ATES, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Emmanuelle ATES, Olivier GUILLAUME, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Florence YSARD JACOB, Gilles GLAREY, Christophe DUTHEIL, Elodie VANACKERE, Jean-Marc DEBAUGE, Morgane ALVES DIAS, Céline BORDIER, Annie GONTARD, Virgile FIELBARD, Delphine LAINÉ

Procurations : Thierry MONTEL à Olivier GUILLAUME, Christine FONTAINE à Emmanuelle ATES, Véronique CORTES ROUX-latour à Jacky DONJON, Lionel FUENTES à Nathalie REBATEL, Florence YSARD JACOB à David ATES, Carine PIBOULEU à Christophe DUTHEIL, Mathilde GAZZA à Gilles GLAREY, Sarah COMMUNAL à Jean-Marc DEBAUGE, Jean-Claude BENGRIBA à Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT à Delphine LAINÉ

Date de convocation

18 juin 2021

Monsieur Jean-Marc DEBAUGE a été élu secrétaire de séance.

Date d'affichage

5 juillet 2021

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Emmanuelle ATES qui expose qu'il convient de modifier le règlement périscolaire pour la rentrée 2021/2022.

Les deux modifications substantielles proposées sont les suivantes :

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 29

Exprimés : 29

Y Modification de l'heure de fin des garderies du soir : sur les trois sites (écoles maternelles Les Grillons, La Croisette et école élémentaire La Neuve), il est proposé de fixer l'heure de terme des garderies à 18h30 (augmentation d'une demie heure pour les maternelles et réduction d'un quart d'heure pour l'élémentaire)

Y Modification des délais de réservation des accueils périscolaires :

- o Garderies, cantine, ateliers :
 - toute modification signalée deux jours ouvrés AVANT (et non plus huit jours) la date de modification sera prise en compte. Passé ce délai, les absences seront facturées et toute modification impossible.
 - réservations AVANT : mardi 8h pour le jeudi ; mercredi 8h pour le vendredi ; jeudi 8h pour le lundi ; vendredi 8h pour le mardi
- o Etudes surveillées : pas de modification de délai, mais alignement sur les jours ouvrés.

Les autres modifications sont surlignées en jaune dans le projet de règlement joint.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau règlement de fonctionnement des accueils périscolaires pour l'année 2021/2022, tel que joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement de fonctionnement des accueils périscolaires ci-joint,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les modifications au règlement de fonctionnement des accueils périscolaires de la commune de Valgelon-La Rochette, tel que joint à la présente délibération, à compter de l'année scolaire 2021/2022,
- autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document s'y rapportant.

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
		29

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
David ATES

